

FRAIS ANNEXES 2019

BARÈME DES FRAIS ANNEXES AU DÉPART

APPLICABLE SUR L'ENSEMBLE DE NOS DESTINATIONS (FRANCE ET INTERNATIONALES)

Les frais repris ci-dessous sont à appliquer systématiquement sur la LTA

1. FRAIS FIXES (DONT DROIT DE TIMBRE, POUR TOUT PRODUIT HORS **EQUATION**) :

Description	Taux	Code IATA
Frais fixes d'enregistrement	27.00 €	CH
Frais fixes Handling		

2. TARIFICATION DES MESURES DE SÛRETÉ DU FRET AÉRIEN, FRAIS DÛS AU TRANSPORTEUR (taxation sur poids brut) :

Conformément au Règlement (UE) N°185/2010 du 04 mars 2010 et les Règlements d'exécution associés

Description	Taux			Code IATA
	Tarif par Kg	Minimum de perception	Maximum de perception	
<u>Sécurisé</u> avec documentation conforme (1)	0.025 €	7.50 €	25.00 €	MS
<u>Non sécurisé</u> ou documentation non conforme Hors EQUATION (2)	0.35 €	35.00 €	650.00 €	SC
<u>Non sécurisé</u> ou documentation non conforme EQUATION (2)	0.15 €	25.00 €	650.00 €	

(1) *Expédition comportant mention de l'agrément d'un Agent Habilité ou Chargeur Connu, ayant fait l'objet des contrôles de sûreté, et dont le statut en matière de sûreté est SPX (peut-être transportée par des aéronefs affectées au transport des passagers, des aéronefs tout cargo, ou des aéronefs tout courrier) ou SCO (peut-être transportée par des aéronefs tout cargo ou des aéronefs tout courrier)*

(2) *Autre cas : expédition remise non sécurisée ou avec documentation sûreté non conforme*

3. LTA EXPRESS NON RESERVEE

Description	Taux		Code IATA
	Montant fixe	Tarif au Kg	
Pour toute LTA EXPRESS non réservée	30.00 €	0.80 €	EA

Les frais repris ci-dessous sont applicables le cas échéant

4. MARCHANDISES DANGEREUSES* :

Description	Taux		Code IATA	
	Montant total	Répartition		
		Agent *		Transporteur
Frais d'inspection par expédition	175.00 €	75.00 €	100.00 € (1)	RA
Frais d'inspection par expédition pour envoi Light	112.50 €	75.00 €	37.50 € (2)	

(1) Applicable pour les envois où une déclaration de marchandise dangereuse est requise (SHC REX, RCX, RGX, RXB, RXC, RXD, RXE, RXG, RXS, RNG, RCL, RFG, RFL, RFS, RSC, RFW, ROX, ROP, RPB, RIS, RCM, RMD, RLM, RLI, RSB, RRY, RRW, RPG, DGD, CAO, RBI, RBM).

(2) Applicable pour les marchandises dangereuses qui ne nécessitent pas de déclaration (SHC ; ICE, REQ, RDS, ELI, ELM, MAG, RRE)

* La compagnie conservera la part agent sous le code **IATA RB** si l'agent n'a pas satisfait aux règles concernant les matières dangereuses.

5. FRAIS DE TRANSMISSION DES BORDERAUX DE GROUPE :

Description	Taux	Code IATA
Données reçues pré validées	3.50 € / HAWB	CG
Données non reçues ou erronées	39.00 € / HAWB	CC

6. FRAIS DE PRISE EN CHARGE T1 :

Taux	Code IATA
38.00 € / T1	CF

7. EXPORT CONTROL SYSTEM (ECS) :

Description	Taux	Code IATA
Par ECS transmis manuellement	18.00 € / ECS	DF

8. FRAIS DE TRAITEMENT (pour les particuliers):

Description	Taux			Code IATA
	Tranches de poids	Montant fixe	Tarif par Kg	
Frais de traitement applicables aux expéditions donnant lieu à des opérations en douane	Jusqu'à 10 Kg	25.00 €		CA
	De 11 à 100 Kg	30.00 €		
	+ de 100 Kg	55.00 €	0.07 €	

9. ENVOI NON PRET POUR LE TRANSPORT* :

Description	Taux		Code IATA
	Montant minimum	Tarif par Kg	
Application de ce tarif : - si l'envoi n'est pas accompagné d'une LTA correctement émise contenant des informations sur le poids, le contenu et tous les documents pertinents joints. - Si l'envoi n'est pas emballé correctement.	50.00€	0.07 € / Kg	MU

*IATA Resolution 833

10. EMISSION D'UNE LTA PAR LE TRANSPORTEUR (AF ou KL) :

Description	Taux	Code IATA
Par LTA pour vol international	50.00€	MT
Par LTA pour vol domestique	25.00€	

11. FRAIS D'ENTREPOSAGE :

Description	Taux	Code IATA
Par Kg	0.12€ / Kg	SO
Minimum par Jour	35.00€	
Minimum par Expédition	75.00€	

12. FRAIS DE DEBOURS

Description	Taux	Code IATA
Charge	10.00%	DB
Minimum par HAWB	35.00 €	

13. FRAIS D'ENLEVEMENT - DTP:

Description	Taux	Code IATA
Par Kg	0.12€ / Kg	SU
Minimum par enlèvement	75.00 €	

14. FRAIS POUR DEPOUILLE MORTELLE :

Description	Taux	Code IATA
Frais fixe pour dépouille mortelle	37.50 € / LTA	HB
Frais chambre mortuaire > 7hrs ETD	135.00 € / LTA	HR

15. PALETTES NON CONSTITUEES CORRECTEMENT OU A RECONSTITUER:

Taux	Code IATA
0.08 € / Kg	UC

BARÈME DES FRAIS ANNEXES A L'ARRIVÉE

APPLICABLE SUR TOUTE EXPEDITION DESTINATION FRANCE
HORS PRODUIT EQUATION INTRA METROPOLE

Les frais repris ci-dessous sont applicables le cas échéant.

1. FRAIS DE MISE À DISPOSITION DU FRET A L'ARRIVÉE :

Description	Taux		Code IATA
	Tranches de poids	Montant	
Frais fixe de transfert		Forfait 75.00 €	CD
Frais de mise à disposition	Jusqu'à 200 Kg brut	Forfait 18.00 €	MI
	de 201 à 1.000 Kg brut	Forfait 23.00 €	
	de 1.001 à 2.000 Kg brut	Forfait 38.00 €	
	+ de 2.000 Kg brut par tranche indivisible de 1.000 Kg brut *	28.00 €	

**Poids arrondi aux 1.000 kg supérieurs*

N.B. : Si à la demande du destinataire, la livraison d'une expédition doit être scindée en plusieurs lots, le Frais Fixe de Transfert ainsi que le Frais de Mise à disposition sont applicables à chacun des lots.

2. FRAIS D'ENCAISSEMENT DES PORTS DÛS :

Description	Taux	Code IATA
Calculés sur le montant du prix au transport	7.00 %	FC
Minimum de perception	70.00 €	

3. FRAIS DE MAGASINAGE Y COMPRIS PRODUIT Equation :

Description	Taux		Code IATA
	Par kilo et par jour	Minimum de perception par expédition	
Frais applicables au-delà de la franchise pendant 3 jours	0.15 €	45.00 €	SR
Frais applicables à partir du 4 ^{ème} jour	0.17 €		

** La franchise de magasinage est de 2 jours ouvrables, y compris le jour d'arrivée du vol. Le 1^{er} jour de facturation ne peut être un dimanche ou un jour férié*

4. FRAIS DE MISE EN DÉPÔT TEMPORAIRE :

Description	Taux		Code IATA
	Tranches de Poids	Montant	
Aux aéroports CDG et ORLY, les expéditions à l'import sont automatiquement transférées dans un dépôt ouvert par la Chambre de Commerce à partir du 90e jour calendrier (quantième d'arrivée + 90)	Jusqu'à 10 Kg brut	Forfait 55.00 €	MG
	de 11 à 100 Kg brut	Forfait 65.00 €	
	de 101 à 199 Kg brut	Forfait 75.00 €	
	Au-delà de 200 Kg (par tranche indivisible de 100 Kg suppl.)	3.50 € / Kg	

5. FRAIS DE DESTRUCTION :

Description	Taux		Code IATA
	Tranches de poids	Montant	
Destruction de marchandises, sauf marchandises dangereuses	jusqu'à 10 Kg	Forfait 155.00 €	MF
	11 à 20 Kg	Forfait 270.00 €	
	de 21 à 30 Kg	Forfait 395.00 €	
	de 31 à 40 Kg	Forfait 515.00 €	
	de 41 à 50 Kg	Forfait 635.00 €	
	Au-delà de 50 Kg (par kilo supplémentaire)	0.90 € / kg	

*Les frais de magasinage sont dus, selon le barème en vigueur au jour de la destruction

*Les frais de destruction des envois DGR sont soumis à devis

6. FRAIS DE PASSAGE AU TERMINAL PERISSABLE :

Description	Taux		Code IATA
	Tarif par Kg	Minimum de perception par expédition	
A l'import et au transit à CDG, le contrôle des produits d'origine animale non destinés à la consommation humaine, mais devant voyager sous certaines conditions liées à la température, se fait dans le terminal périssable de France Handling. Les diverses taxes de mise à disposition, de passage au terminal périssable ainsi que les frais de magasinage seront refacturés à notre clientèle	0.070 €	35.00 €	FA

7. SERVICE DE LIVRAISON DIRECTE DTA :

Description	Taux		Code IATA
Frais fixe	75.00 €		SB
Frais de livraison	0-200 Kg	20.00 €	SF
	201-1000 Kg	25.00 €	
	1001-2000 Kg	45.00 €	
	Chaque 1000 Kg additionnels	30.00 €	
Frais spéciaux	Sur demande préalable auprès de votre commercial à l'Import		SD

8. NAVETTE CDG-ORY :

Description	Taux		Code IATA
	Minimum	Tarif par kg	
Transfert demandé par l'agent ou le destinataire pour une LTA passant par CDG	65.00 €	0.80 € / kg	MJ

9. PREUVE DE LIVRAISON (P.O.D.) :

Taux	Code IATA
55.00 € / Par demande	DJ

10. FRAIS DE CONTRE-PESEE :

Taux		Code IATA
Tranches de poids	Montant	
De 0 à 100kg	Forfait 50.00 €	MK
De 101 à 200kg	0.45 € / kg	
Au-delà de 200kg	0.40 € / kg	

11. FRAIS LIES AUX UNITES DE CHARGE (ULD) :

Description	Taux	Code IATA
Frais de détention au-delà de 5 jours	25.00€ / Jour	UD
Frais de livraison-ramassage ULD	A la demande	UH

BARÈME DES FRAIS ANNEXES DIVERS

APPLICABLE AUX EXPÉDITIONS IMPORT, EXPORT OU TRANSIT

1. FRAIS DE MAGASINAGE EN FRIGO :

Description	Taux		Code IATA
	Par kilo et par jour	Minimum de perception par LTA	
A ajouter aux Frais de Magasinage décrits ci-dessus	0.070 € / Kg	40.00 €	MB

2. OPÉRATION SUR DOCUMENTS (C.C.A.) :

Description	Taux	Codes IATA
S'applique à tout changement demandé par le client sur la rédaction de la LTA (expéditeur, destinataire, destination, poids, colis...) et également sur document d'accompagnement (exportation temporaire, visa de document, ECS, etc...)	80.00 € / Par demande	DH

3. AUTRES OPÉRATIONS SPÉCIALES :

Description	Taux
Utilisation des installations aéroportuaires. Mise en place de moyens de manutention spéciaux à la demande du client. Interventions et contrôles spéciaux pour animaux vivants, végétaux, valeurs, etc...	Contactez votre équipe commerciale pour toute demande de devis

4. CHARGEMENT / DÉCHARGEMENT :

Tranche de Poids	Taux	Code IATA
Tarif par Kg	0.07 €/Kg	FF
Minimum de perception	25.00 €	

5. OUVERTURE SPÉCIALE DES CENTRES :

Description	Taux	Code IATA
	Par tranche d'1 heure et par LTA	
Jours non ouvrés et en dehors des heures d'ouverture	500.00 €	MC

6. REMISE INTÉRIEURE :

Description	Taux	Code IATA
Frais fixes	160.00 €	SP
Frais de manutention	0.11 € / KG	

7. FRAIS DE TRADUCTION DE DOCUMENTS PAR ORGANISME HABILITÉ :

Description	Taux	Code IATA
Première page	350.00 €	MN
Page supplémentaire	130.00 €	

8. FRAIS LIES AUX CONTAINERS :

Description	Taux		Code IATA
Frais de Check list	37.50 €		PA
Frais de re-icing	Par opération	2.10 € /Kg de carboglace	MX
	Minimum de taxation facturé	100.00 €	
Frais de changement de pile / container	Par opération	75.00 €	
	Puis forfait	50.00 € fourniture de piles/container	

Type de containers					
RKN T2	RAP T2	RKN EI	RKN K7	RKN K7	TWIN

Type de containers	Poids pivots	Taux
RKN ou TWIN	717 Kg	Pour toute information sur les conditions tarifaires et de location, merci de vous rapprocher de votre service commercial.
RAP	1667 Kg	

9. TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE :

Tous les frais annexes sont soumis à la **TVA** au taux en vigueur lors de la facturation, à l'exception des frais de magasinage (Code IATA SR/SO)

BARÈME DES FRAIS ANNEXES POUR ENVOI D'ANIMAUX VIVANTS

La station animalière de CDG est exclusivement dédiée à l'Import et au Transit et uniquement en provenance de pays tiers.

1. JOURS ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT AVEC PREALERTE OBLIGATOIRE:

- Du lundi au vendredi avec une préalerte 72 heures avant l'expédition de **06h30 à 20h00**.
- Fermée les Week-ends et jours fériés. Ouverture exceptionnelle possible avec préavis d'un minimum de 72 H.
- Attention : Pour les envois de pays tiers vers l'Intra domestique ou UE le transport ne peut s'effectuer que du lundi au vendredi.

NB : Ne pas omettre de demander à la station animalière les frais pour tout envoi d'animaux vivants au transit.

2. FRAIS :

Description	Taux	Code IATA
Pour les expéditions Import	Les frais seront imputés au destinataire	MD
Pour les expéditions Transit	Les frais seront imputés à l'expéditeur	LA
Pour les expéditions Export : frais de check list	37.50 €	LE

3. CONTACTS :

Qui contacter ?	Contacts	
Vous pouvez contacter le Responsable de la station animalière aux heures d'ouverture pour étude et/ou devis éventuels	Téléphone	01 48 62 98 62 ou 63
	Fax	01 48 64 98 64
	Télex	CDGVTXH
	Mail	accueilviaroissy@wfs.aero ou cjouanchicot@wfs.aero
Numéro d'urgence – Par BIP	Téléphone	08 36 60 60 60 Puis le numéro d'appel 00 69 630 suivi de la touche # Puis taper le numéro que l'agent doit rappeler suivi de la touche #

4. OBLIGATIONS DE PASSAGE :

Afin de satisfaire aux contrôles vétérinaires, en conformité avec les directives communautaires, le passage à la station animalière est obligatoire pour :

- Les animaux en provenance de pays tiers à destination de pays de l'UE (France Métropolitaine comprise) dont le premier point d'entrée dans l'UE est Roissy Charles de Gaulle.
- Les animaux en provenance de pays tiers vers d'autres pays tiers via Roissy Charles de Gaulle.

Sont dispensés du passage en station animalière : les animaux de compagnie accompagnés.

Le contrôle de ces animaux sera effectué par la douane pour les espèces suivantes et si les conditions reprises, ci-après, sont respectées :

- Chiens, chats, furets, invertébrés (sauf abeilles et crustacés), les poissons tropicaux d'ornement, les amphibiens, les reptiles les oiseaux (sauf volailles) et les lapins
- Si leur nombre est inférieur ou égal à 5 spécimens par LTA destiné à des particuliers sans but lucratif.
- Si le particulier prouve qu'il a voyagé avec l'animal ou dans les 5 jours avant ou après lui sur présentation de sa carte d'embarquement
- Si la destination finale est Roissy Charles de Gaulle ou Province uniquement

Nous vous informons que suite à la publication au Journal officiel du 14 Août 2015, la station animalière de Roissy Charles de Gaulle est agréée pour traiter à l'import et au transit tout type d'animaux à l'exception des serpents venimeux.

5. BAREME :

NB : Le barème ci-dessous est donné à titre indicatif. Toute prestation doit faire l'objet d'un devis spécifique au préalable auprès de la station animalière.

Transfert des animaux vivants ou rapatriement des stalles vides	
1 stalle ou 1 palette	98.00 €
2 stalles ou 2 palettes	119.00 €
3 stalles ou 3 palettes	193.00 €
4 stalles ou 4 palettes	213.00 €
5 stalles ou 5 palettes	310.00 €
En vrac	0.14 € / Kg
Minimum de	62.50€ par transfert
Chargement ou déchargement lorsque le transfert n'est pas assuré par nos soins	0.07€ / Kg
Dé-palettisation ou palettisation fret	
Perception de	0.14 € / Kg
Minimum de perception	39.00 € / palette
Maximum de perception	112.00€ / palette
Mise en CM, transfert et livraison	
Mise en CM et livraison de/vers : AFE/STAVI ou G1XL/STAVI ou STAVI/AFE ou STAVI/G1XL	62.50 € /LTA par trajet simple
Autres contenants vrac	0.14 € / Kg
Avec un minimum de perception	62.50 € /LTA par tajej simple

Tarification pour passage des animaux (par tranche de 24H, entrée et sortie pendant les heures d'ouverture)		
Catégories	Minimum de perception ou lot	Montant en Euros hors taxes
Animaux de compagnie (maximum 15Kg)	Par animal (bordereau inclus)	60.00 €
Animaux de compagnie (de 16Kg à 45Kg)	Par animal (bordereau inclus)	90.00 €
Animaux de compagnie (supérieur à 45Kg)	Par animal (bordereau inclus)	120.00 €
Reptiles / amphibiens	Par caisse (maxi 0.1m3)	33.00 €
Rongeurs / Lagomorphes	Par boîte (maxi 0.1m3)	33.00 €
Autres animaux (maximum 15Kg)	Par caisse	60.00 €
Autres animaux (de 16Kg à 45Kg)	Par caisse	90.00€
Autres animaux (supérieur à 45Kg)	Par caisse	120.00€
Primates (forfait palette possible)	Par animal	31.00 €
Cheval sans box	Par animal	132.00 €
Cheval avec box	Par animal	230.00 €
Equidé inférieur à 1.20m au garrot	Par animal	88.00 €
Equidé inférieur à 1.20m au garrot	Par box	230.00 €
Autres gros animaux	Forfait palette	385.00 €
Poussins palette	Par palette	385.00 €
Poussins vrac	Par boîte	5.50 € avec un minimum de perception de 33.00 €
Animaux aquatiques	Par tranche de 150kg	33.00 €
Invertébrés	Par tranche de 150kg	33.00 €

Autres frais		
Catégories	Minimum de perception ou lot	Frais
Prise en charge	Par LTA	30.00 €
Préparation d'un DVCE*	Par DVCE	50.00 €
Ré-oxygénation	Par caisse	27.50 €
Cerclage	Par caisse	16.50 €
Désinfection	Par ULD	55.00€
Nettoyage	Par stalle	200.00€
Accès aire de lavage	camion	120.00€
Elimination des déchets	Par caisse	55.00 €
Elimination des déchets	Par stalle	300.00 €
Elimination des déchets	Par stalle double niveau	350.00 €
Equarrissage	Par petit animal	55.00 €
Equarrissage	Par gros animal	Sur devis

*DVCE : Document Vétérinaire Commun d'Entrée

(Document établi par la station animalière pour chaque transit et à l'import pour les particuliers)

Ouverture (une heure supplémentaire comprise)

Avec pré-alerte de 72H ouvrables

Catégories	Minimum de perception ou lot	Frais
Samedi, Dimanche et Jours fériés de 00h00 à 08h00	Par LTA	140.00 €
Samedi, Dimanche et Jours fériés de 08h00 à 20h00	Par LTA	100.00 €
Samedi, Dimanche et Jours fériés de 20h00 à 00h00	Par LTA	140.00 €
Du Lundi au Vendredi de 05h00 à 06h30	Par LTA	100.00 €
Du Lundi au Vendredi de 20h00 à 22h00	Par LTA	100.00 €
Du Lundi au Vendredi de 22h00 à 05h00	Par LTA	140.00 €

Sans pré-alerte de 72H ouvrables : majoration de 140.00€

Tarifs soumis à TVA : 20%

Tarifs sous réserve de modifications – dégressivité possible selon le nombre d'animaux.

6. LES DOUANES :

Redevance Vétérinaire à régler à la douane lors du dédouanement pour tout import : Forfait 30.49 EUR HT (Selon l'arrêté du 25 Juin 2012 fixant les tarifs de la redevance pour les contrôles vétérinaires et phytosanitaires à l'importation, modifié par l'arrêté du 18 Juillet 2012)

Pour G1XL : Air France Cargo – Cargo 2 agence

Bureau de douane BC Air France (pour les animaux domestiques accompagnés sans redevance)

Du lundi au samedi de 08h00 à 20h00 Téléphone : 01 41 56 90 81

La station animalière de CDG dépend du Bureau de Douane Banale situé en zone de fret 2

(Pour les animaux domestiques non accompagnés et/ou de particuliers)

20 Rue du Trait d'Union – Bâtiment DHL Aviation – Bâtiment 3700 – 1^{er} étage. Téléphone : 01 48 16 61 38/40

Porte 1323 – Unité de visite GF1

Du lundi au samedi de 08h00 à 20h00 (si règlement en espèces fermeture à 19h30)

Permanence de nuit de 20h et jusqu'à 8h00 : UDD (Unité Dédouanement)

20 Rue du Trait d'union – Bâtiment DHL Aviation – Bâtiment 3700 – 1^{er} Etage

Porte 1323

(Délivrance du permis d'enlever sans encaissement)

Téléphone : 01 48 16 30 66.

Bureau de contrôle de Sodexi : (Intra domestique et UE) : Du lundi au samedi de 08h00 à 20h00

Cargo 6 – 2 rue des Voyelles / Téléphone : 01 70 03 81 17

Sodexi – Gare 2, pour les animaux vivants, les nuitées sont interdites.

Pour Orly : Il n'y a pas de station animalière.

7. TARIFS DES CAISSES DE TRANSPORT POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE

Taille	Modèle Skykennel	Poids	Poids Volume	Dimensions	Prix de vente HT	Code Article C2B/SAP	IATA Code
1	100	4 kg	14 kg	54x41x39 cm	80.00 €	3022883	AC
2	200	6 kg	28 kg	69x51x49 cm	110.00 €	3022884	
3	400	10 kg	61 kg	92x61x66 cm	180.00 €	3022885	
4	500	14 kg	87 kg	102x67x77cm	210.00 €	3022886	
5	700	23 kg	148 kg	122x82x89 cm	320.00 €	3022887	

8. FACTURATION DES ESPACEURS BOIS

Palettisation des animaux vivants remis vrac, type : poussins, lapins, pigeons etc.

Par unité de chargement	Forfait en € HT
1 Palette Pont (PMD)	285.00 €
1/2 Palette Pont (1/2 PMD)	162.00 €
1 Palette Soute (PLD)	190.00 €
1/2 Palette Soute (1/2 PLD)	95.00 €
1/3 Palette Soute (1/3 PLD)	65.00 €
BRC	N/A espaceurs carton fournis par le remettant

Rappel :

Pour les remises sur Orly : palettisation uniquement de palette soute complète, de 1/2 palette soute ou de BRC si le type de boîte le permet.

BARÈME DES FRAIS ANNEXES POUR ENVOI DE VALEURS

Toute expédition d'envoi de valeurs est réalisée par la société Brink's

Les frais annexes relatifs à l'envoi de ces valeurs repris ci-après, doivent figurer **OBLIGATOIREMENT** sur le facial de la MAWB au niveau des frais annexes (Code VA) pour chaque **LTA** Import – Export ou Transfert CDG/ORY. Ils seront inclus dans la case « Total autres frais dû au transporteur » en port payé ou en port dû, selon les cas.

1. HORAIRES D'OUVERTURE DES CENTRES BRINK'S:

LIEUX	Du Lundi au Vendredi	Samedi
CDG	De 5h à 23h	De 5h à 13h
ORY	De 10h à 17h	Fermé

2. TARIFS DE BASE :

- Forfait de **120h** en chambre forte + transport en piste pour une expédition **NVD** (sans valeur déclarée). Au-delà de **120h**, des frais de stockage s'appliquent.
- Pour toute expédition Export, le statut de l'expédition en terme de sécurisation doit être fourni par le client (fret sécurisé ou non sécurisé).
- Pour toute expédition Transit, le fret sera de nouveau sécurisé si un reconditionnement est nécessaire entre un avion long-courrier et un vol Europe ou domestique.

Description	Taux		Code IATA
	Tranches de Poids	Montant	
Tarif pour toute expédition de valeur	De 0 à 99kg	225.00 € HT/LTA	VA
	De 100kg à 199kg	275.00 € HT/LTA	
	De 200kg à 499kg	325.00 € HT/LTA	
	A partir de 500kg	950.00 € HT/LTA	

3. STOCKAGE AU-DELA DE 120 HEURES :

Description	Taux	Code IATA
Par jour de stockage	1.15 € HT / KG et par jour	MR
Minimum de perception	40.00 € HT/ jour	

4. DEMANDE D'OUVERTURE SPECIALE DES CENTRES (EN DEHORS DES HEURES OUVRABLES) :

Description	Taux	Code IATA
Forfait minimum pour 3 h	920.00€ HT	MR
Au-delà de 3h	314.00€ HT/ Heure indivisible	

Rappel :

L'ensemble de ces frais doivent être portés sur la LTA par l'émetteur à la rubrique « autres frais », précédés du code IATA VA ou MR selon prestation demandée.

Ils seront inclus dans la case « Total autres frais dû au transporteur » en port payé ou en port dû, selon les cas.